

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent cinquante-cinquième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le mardi 19 avril 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 6 JUIN 2022

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		KAMAL, Najat Membre externe		X
HASTIR, François-Michel Étudiant		X	VILLENEUVE, Samantha Membre externe	X	
LABERGE, Murielle Rectrice	X		Poste vacant		
RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X				
Personnes convoquées	Présent	Absent	Invitée	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la réussite par intérim	X		LEGAULT, Lise Directrice du Service des finances	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X				
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources					
Secrétaire générale adjointe	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		GAUTHIER, Marie-Hélène	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

Le président, monsieur Patrick Duguay constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 32.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal :

2.1 Quatre cent cinquante-quatrième (14 février 2022) réunion
Document : Procès-verbal (CX-454)

2.1.1 Adoption

2.1.2 Affaires en découlant

3. Avis à la rectrice concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2022-2023

4. Avis à la rectrice concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais et l'adoption de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2022-2023
- 5.- Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Bureau de coopération universitaire (BCU), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque
- 6.- Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque
- 7.- Octroi d'un contrat de travaux à exécution sur demande d'entretien, de réparation et d'amélioration de systèmes mécaniques et thermopompes
- 8.- Révision des tarifs prévus à l'article 4.1 du *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*
- 9.- Révision des allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1 de la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement*
- 10.- Modification du *Protocole de l'Association des retraitées de l'UQO* (ARUQO)
- 11.- Engagement d'une ou d'un secrétaire et agente ou agent de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire au campus de Gatineau
- 12.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau
- 13.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau
- 14.- Engagement d'une ou d'un secrétaire de direction au Département des sciences administratives au campus de Gatineau
- 15.- Engagement d'une ou d'un auxiliaire d'enseignement (superviseure ou superviseur clinique) au Département des sciences infirmières à Saint-Jérôme
- 16.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information au campus de Gatineau
- 17.- Engagement d'une ou d'un responsable de laboratoire au Département d'informatique et d'ingénierie au campus de Gatineau
- 18.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau
- 19.- Période d'information et question
- 20.- Prochaine réunion (lundi 6 juin 2022)
- 21.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal :**

2.1 **Procès-verbal de la quatre cent cinquante-quatrième (14 février 2022) réunion**

2.1.1. **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité

d'adopter le procès-verbal de la quatre cent cinquante-quatrième réunion (14 février 2022), et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

La rectrice informe les membres du comité exécutif que les suites régulières ont été données au procès-verbal de la quatre cent cinquante-quatrième réunion.

3.- Avis à la rectrice concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2022-2023

Madame Lise Legault, directrice du Service des finances, se joint à la séance (16 h 34).

I OBLIGATIONS

Annuellement, en avril, l'Université du Québec en Outaouais (UQO) doit transmettre son budget initial approuvé par le conseil d'administration à l'Université du Québec (UQ), afin de permettre l'adoption du budget consolidé de l'UQ par l'assemblée des gouverneurs, conformément à l'article 2 e) du *Règlement général 4 de l'UQ*.

Par ailleurs, l'article 98,8 du *Règlement général de l'UQO* qui décrit les pouvoirs particuliers du comité exécutif prévoit que celui-ci transmette un avis à la rectrice concernant le projet de budget annuel.

II TABLEAU SOMMAIRE

Le comité de budget propose un budget déficitaire de 485,2 k\$ pour l'année 2022-2023. Un nouveau budget révisé sera présenté au conseil d'administration en décembre pour adoption.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2022-2023 ainsi que les données comparatives afférentes :

Budget révisé 2021-2022 vs Budget initial 2022-2023

	Budget révisé 2021-2022 (\$=000)	Budget initial 2022-2023 (\$=000)	Écart (\$=000)
Produits	99 202,7 \$	102 429,0 \$	3 226,3 \$
Charges	97 324,4 \$	100 020,5 \$	2 696,1 \$
Moins : Virements interfonds	2 376,8 \$	2 893,7 \$	516,9 \$
Surplus (déficit) après virements interfonds	(498,5) \$	(485,2) \$	13,3 \$

III FAITS SAILLANTS

En plus des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration (annexe 4), plusieurs paramètres et estimations ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget :

1. Contexte budgétaire

Puisque l'UQO anticipe une nouvelle diminution de l'effectif étudiant, le comité de budget disposait d'une marge de manœuvre relativement limitée comparativement à l'ampleur des nombreuses demandes formulées.

2. Règles budgétaires

Au moment de l'élaboration du budget, les Règles budgétaires 2022-2023 n'étaient pas encore connues. Cependant, selon les informations obtenues par le siège social de l'UQ à ce moment, le Ministère couvrirait partiellement les coûts de système et allouerait un financement qui couvrirait une partie des hausses salariales. Le siège social a évalué ce financement à 1,4 % pour une période de trois ans, soit 4,2 %. Par ailleurs, le gouvernement annonçait le maintien du réinvestissement annoncé en 2018-2019 pour les universités. Toutefois, celui-ci pouvait être ciblé. À la fin du mois de mars, le ministère de l'Enseignement supérieur a émis des orientations budgétaires et un projet de règles budgétaires. Celles-ci sont présentement en consultation.

3. Effectif étudiant

L'effectif étudiant prévu pour 2022-2023 est de 4 655 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Cela représente une diminution de 1,02 % de l'effectif étudiant comparativement à l'effectif étudiant réel prévu pour 2021-2022 (4 703 EEETP). Si on le compare à l'effectif étudiant prévu au budget révisé 2021-2022 (4 670 EEETP), on obtient plutôt une diminution estimée à 0,32 %. Une augmentation de 1,63 % est anticipée au campus de Saint-Jérôme alors qu'une réduction de 2,74 % est prévue au campus de Gatineau.

4. Subvention

L'indexation et le taux de pondération résultant du système de Classification académique aux fins de financement (CAFF) sont les principales causes de la variation de la subvention. Ce système de classification répartit les EEETP en 13 familles de financement qui permettent d'établir un taux de pondération tenant compte de la lourdeur des différentes activités ou programmes, aux fins de leur financement. Le budget inclut également le réinvestissement, annoncé en 2018-2019 pour 2022-2023, dans le Plan économique du Québec.

5. Produits

Les produits prévus sont en hausse de 3 226 300 \$. Cette hausse est majoritairement attribuable à la hausse de la subvention et des droits de scolarité. Les autres augmentations de produits proviennent notamment du centre sportif et des résidences. Ces produits avaient été révisés à la baisse en 2021-2022 en raison du contexte lié à la pandémie de COVID-19. Un retour à la quasi normale a été anticipé au budget 2022-2023.

6. Charges et virements interfonds

Les charges prévues sont en hausse de 2 696 100 \$. La masse salariale représente 82,97 % des charges et est en hausse de 1 902 600 \$. L'économie anticipée sur la masse salariale s'élève à 4 450 000 \$. Cela s'explique par le fait que l'UQO prévoit la masse salariale en fonction du plan des effectifs à 100 %, alors que de nombreuses situations peuvent générer une réduction de la masse salariale (postes vacants, congés de maladie, congés sans solde, congés parentaux, etc.) Les autres charges, qui comportent de nombreux coûts incompressibles, correspondent à 17,03 % du total des charges, lesquelles ont par ailleurs augmenté de 793 500 \$. Une réduction des coûts de 1 832 304 \$ est anticipée sur les autres dépenses, afin de tenir compte du fait que certains budgets, tels que les budgets de stages, sont évalués au coût maximal possible, et du fait que la majorité des responsables budgétaires n'utilisent pas entièrement l'enveloppe budgétaire mise à leur disposition pour diverses raisons.

Par ailleurs, l'utilisation d'un virement discrétionnaire de 288 000 \$ effectué en 2019-2020 et d'un virement de 420 000 \$ effectué en 2020-2021, tous deux pour l'achat de mobilier et d'équipements a permis de réduire le montant des virements interfonds devant être faits au fonds d'immobilisations. Il faut souligner que les charges relatives aux immobilisations et imputées aux prévisions budgétaires ne sont pas admissibles à une autre source de financement, et doivent donc être couvertes par des virements interfonds en provenance du fonds de fonctionnement.

L'annexe 1 propose une présentation de l'information budgétaire faisant état des prévisions budgétaires selon la nature des charges. Le formulaire exigé par le MES et par le siège social de l'UQ est présenté à l'annexe 2.

7. Plan des effectifs

Le tableau ci-dessous résume les changements proposés au plan des effectifs en 2022-2023 intégrés au budget initial :

Plan des effectifs

Types de postes	Création de postes	Abolition de postes	Variation nette
Cadres supérieurs	-		-
Cadres	1,00		1,00
Professeurs		4,00	(4,00)
Professionnels	2,00		2,00
Technique	0,50		0,50
Bureau	0,85	3,81	(2,96)
Total	4,35	7,81	(3,46)

Un poste de cadre-conseil au Service des finances est créé pour assurer un transfert de connaissances. Au département des sciences naturelles, un poste de responsable de laboratoire et un poste de technicienne ou technicien en administration – gestion départementale à mi-temps (0,5) sont créés.

L'abolition des quatre postes de professeures ou professeurs résulte de l'application de la formule aux fins de la détermination du nombre de postes prévu à la convention collective de travail des professeures et professeurs.

Un poste de secrétaire et un poste de secrétaire de direction sont abolis au Secrétariat général, où un poste d'attachée ou d'attaché d'administration est créé, afin de mieux répondre aux besoins du service. Par ailleurs, le poste de secrétaire de direction au Bureau de développement est également aboli. Une contribution additionnelle à la Fondation de l'Université du Québec a été prévue au budget, afin de lui permettre d'engager une ressource.

Enfin, un poste intermittent (42 semaines) de commis aux ressources informationnelles au Service de la bibliothèque est aboli (0,81), afin de créer un poste intermittent (44 semaines) (0,85) du même titre d'emploi.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CX-2138 concernant l'avis à la rectrice concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2022-2023, laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- Avis à la rectrice concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais et l'adoption de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2022-2023

Chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2021-2026.

Le Siège social de l'Université du Québec demande à ce que l'Université approuve le budget du fonds d'investissement. Pour 2022-2023, les montants estimés des enveloppes budgétaires en immobilisations pour l'Université du Québec en Outaouais sont les suivants :

• Réaménagement	601 000 \$
• Rénovation	<u>2 425 000 \$</u>
	3 026 000 \$
• Renouvellement du parc mobilier	75 000 \$
• Projets en ressources informationnelles	294 000 \$
• Sécurité de l'information	<u>81 000 \$</u>
	<u>3 476 000 \$</u>

Chaque année, plusieurs projets sont proposés et planifiés afin d'assurer le maintien des actifs, le renouvellement du parc mobilier, les projets en ressources informationnelles et la sécurité de l'information.

Pour 2022-2023, les sommes requises du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour la réalisation des projets planifiés en immobilisations sont les suivantes :

• Réaménagement	593 900 \$
• Rénovation	1 771 577 \$
• Prise en charge du déficit du maintien des actifs	<u>352 648 \$</u>
	2 718 125 \$
• Renouvellement du parc mobilier	313 592 \$
• Projets en ressources informationnelles	577 555 \$
• Sécurité de l'information	<u>246 135 \$</u>
	3 855 407 \$
• Entente bilatérale – Gouvernement fédéral	<u>392 250 \$</u>
	4 247 657 \$
Réserves requises pour les projets futurs	
• Réaménagement	2 875 272 \$
• Rénovation	<u>10 013 000 \$</u>
	12 888 272 \$
Total engagé	<u>17 135 929 \$</u>

Certains travaux peuvent s'ajouter en cours d'année selon la nécessité et l'urgence de procéder. De plus, certains projets, dont la nature, l'ampleur et les besoins des travaux, pourraient être révisés à la hausse ou à la baisse en cours d'année. Les documents faisant état du suivi des projets réalisés en 2021-2022 (annexe 1), la liste des projets à réaliser et les réserves en 2022-2023 (annexe 2), le budget d'investissement 2022-2023 (annexe 4) et le Guide pour la déclaration des budgets d'investissement en maintien des actifs immobiliers (annexe 5) sont joints.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CX-2139 concernant l'avis à la rectrice concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle résolution est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CX-2140 concernant l'avis à la rectrice concernant la liste des projets à financer par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2022-2023, laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- **Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Bureau de coopération universitaire (BCI), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques pour le Service de la bibliothèque**

Le présent projet a pour but de permettre à l'UQO de poursuivre sa collaboration avec le BCI pour le paiement des produits électroniques acquis en commun. Ainsi, une telle résolution devra dorénavant être approuvée chaque année, en début d'année financière, et ce, afin de se conformer à la Loi sur les contrats des organismes publics (article 13 [2]).

Mise en contexte

L'UQO est membre du BCI.

Depuis plus de 20 ans, l'UQO participe au regroupement des bibliothèques universitaires du Québec pour la négociation des licences et l'acquisition des ressources documentaires électroniques (CRÉPUQ, BCI). Cette participation a permis à l'UQO de constituer un fonds documentaire de recherche comparable à celui des grandes universités québécoises. Ce fonds supporte directement la mission de l'UQO : l'enseignement et la recherche.

De par leur nature, les ressources électroniques sont des produits commerciaux uniques, offerts par un seul fournisseur. Ce qui fait que la concurrence dans ce segment de marché est très faible, voire inexistante. Ce faisant les bibliothèques universitaires se sont regroupées afin d'augmenter leur rapport de force dans leurs négociations avec les fournisseurs. L'UQO bénéficie beaucoup de sa participation dans les regroupements et consortiums de négociations de licences et d'acquisition de ressources électroniques. Cela lui donne accès à des ressources que l'UQO ne pourrait pas obtenir seule.

Aspect légal

L'acquisition de ressources électroniques est encadrée par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP). En évoquant une exception dans cette loi, les universités peuvent se soustraire à l'obligation de publier des appels d'offres pour la négociation et l'acquisition des ressources électroniques. En raison du caractère unique de chacune de ces ressources, l'UQO peut faire affaire en mode « gré à gré » par le biais des regroupements et consortiums. Cette résolution permettra de poursuivre cette façon de faire tout en respectant le cadre légal financier.

Fonctionnement (Fonds de roulement)

L'UQO est membre du BCI. Le BCI agit en tant qu'intermédiaire pour l'UQO (et les autres universités québécoises) pour la négociation des licences, pour l'acquisition de contenu et pour le paiement des produits aux fournisseurs. Afin d'être en mesure de payer les fournisseurs pour lesquels l'UQO s'est engagée à acquérir les produits, le BCI constitue un « fonds de roulement ». Le fonds de roulement est constitué quelques mois d'avance (3 à 5 mois) par un versement monétaire de la part de l'UQO au BCI. Ce versement est basé sur les estimations des prix des produits qui doivent être payés dans les quelques mois à venir. Chaque mois, le BCI envoie un état de compte à l'UQO indiquant les prix réels payés durant le mois courant. À chaque versement, un ajustement est fait par le BCI en fonction des prix réels payés dans les mois couverts par le versement précédent. Généralement, le BCI demande 4 versements par année financière à l'UQO pour le fonds de roulement. Exceptionnellement, un versement spécial peut être demandé pour un achat qui n'avait pas été prévu initialement. Afin de demander un versement, le BCI utilise la méthode de la facturation. Pour chaque versement demandé, il envoie une facture à l'UQO accompagné d'un tableau détaillant les produits à payer dans les mois à venir. À la fin de l'année, un dernier versement inclut les derniers ajustements afin d'équilibrer les paiements de l'UQO.

Variation de la valeur du dollar canadien

Il est à noter qu'en 2022-2023, on estime qu'environ 82 % des paiements faits par le BCI pour l'UQO s'effectueront en devises étrangères (85 % USD, 6 % Euros). Ce qui occasionne des fluctuations des montants versés par l'UQO au BCI en raison des variations du taux de change du dollar canadien vis-à-vis des autres devises. Nos prévisions ont été effectuées en mars 2022 sur la base suivante : \$1 USD = \$1,30 CDN.

Un bon de commande interne sera émis et fera office de contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le BCI.

Le présent projet de contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le BCI, en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, est d'une durée d'un (1) an, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023, et d'une valeur qui s'établit approximativement à 310 000 \$ (sans taxes).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CX-2141 concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Bureau de coopération universitaire (BCI), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques pour le Service de la bibliothèque, laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

Le présent projet a pour but de permettre à l'UQO de poursuivre sa collaboration avec le RCDR pour le paiement des produits électroniques acquis en commun. Ainsi, une telle résolution devra dorénavant être approuvée chaque année, en début d'année financière, et ce, afin de se conformer à la Loi sur les contrats des organismes publics (article 13 [2]).

Mise en contexte

L'UQO est membre du RCDR depuis ses débuts.

En avril 2004, l'UQO a participé (avec les autres établissements universitaires canadiens) à la création du RCDR pour remplacer le PCLSN (Projet canadien de licences de site nationales) auquel l'UQO participait également depuis la fin des années 1990. Son mandat est d'entreprendre « des initiatives à grande échelle pour l'acquisition de contenus et de licences en vue de mettre en place une infrastructure de connaissances pour soutenir la recherche et l'enseignement dans les universités canadiennes ». Pour ce faire, le RCDR négocie des licences et l'acquisition des ressources documentaires électroniques au nom des 75 établissements membres.

La participation de l'UQO au RCDR a permis de constituer un fonds documentaire de recherche comparable à celui des grandes universités québécoises. Ce fond supporte directement la mission de l'UQO : l'enseignement et la recherche.

De par leur nature, les ressources électroniques sont des produits commerciaux uniques, offerts par un seul fournisseur. Ce qui fait que la concurrence dans ce segment de marché est très faible, voire inexistante. Ce faisant les bibliothèques universitaires se sont regroupées afin d'augmenter leur rapport de force dans leurs négociations avec les fournisseurs. L'UQO bénéficie beaucoup de sa participation dans les regroupements et consortiums de négociations de licences et d'acquisition de ressources électroniques. Cela lui donne accès à des ressources que l'UQO ne pourrait pas obtenir seule.

Aspect légal

L'acquisition de ressources électroniques est encadrée par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP). En évoquant une exception dans cette loi, les universités peuvent se soustraire à l'obligation de publier des appels d'offres pour la négociation et l'acquisition des ressources électroniques. En raison du caractère unique de chacune de ces ressources, l'UQO peut faire affaire en mode « gré à gré » par le biais des regroupements et consortiums. Cette résolution permettra de poursuivre cette façon de faire tout en respectant le cadre légal financier.

Fonctionnement

Le RCDR agit en tant qu'intermédiaire pour l'UQO (et les autres universités canadiennes) pour la négociation des licences, pour l'acquisition de contenu et pour le paiement des produits aux fournisseurs. Afin d'être en mesure de payer les fournisseurs pour lesquels l'UQO s'est engagée à acquérir les produits, le RCDR nous envoie une facture pour chaque produit.

Variation de la valeur du dollar canadien

Il est à noter qu'en 2022-2023, on estime qu'environ 85 % des paiements faits par le RCDR pour l'UQO s'effectueront en devise américaine. Ce qui occasionne des fluctuations des montants versés par l'UQO au RCDR en raison des variations du taux de change du dollar canadien vis-à-vis le dollar américain. Nos prévisions ont été effectuées en mars 2022 sur la base suivante : \$1 USD = \$1,30 CDN.

Un bon de commande interne sera émis et fera office de contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le RCDR.

Le présent projet de contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le RCDR, en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, est d'une durée d'un (1) an, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023, et d'une valeur qui s'établit approximativement à 225 000 \$ (avant taxes).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CX-2142 concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), en vue de l'acquisition, sur demande,

de ressources documentaires électroniques pour le Service de la bibliothèque, laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- **Octroi d'un contrat de travaux à exécution sur demande d'entretien, de réparation et d'amélioration de systèmes mécaniques et thermopompes**

L'Université du Québec en Outaouais (UQO) désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux à exécution sur demande d'entretien, de réparation et d'amélioration de systèmes mécaniques et thermopompes.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 7 février 2022, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 25 février 2022. Une seule entreprise a déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO.

À la suite de l'évaluation de l'admissibilité de l'entreprise soumissionnaire et à la validation de la conformité de cette soumission reçue, elle s'avère admissible et conforme. Les entreprises qui ont commandé les documents sans toutefois déposer de soumission ont été contactées pour connaître les raisons de leur non-participation, puis le dossier a fait l'objet d'une analyse approfondie des explications obtenues. Essentiellement, ces entreprises soulignent que l'exigence maximale établie à 15 % comme taux de majoration des matériaux dans les documents d'appels d'offres n'est pas avantageuse dans le contexte actuel du marché. Elles ont donc décidé de ne pas présenter de soumission. Plusieurs consultations à l'interne et des recherches, notamment auprès de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), ont été effectuées. La CMMTQ publie un guide des prix suggérés dans le domaine et le guide de janvier 2022 était accessible pour aider dans l'analyse du prix.

Considérant que le prix de quatre cent vingt et un mille cinq dollars (421 005 \$) soumis initialement par le soumissionnaire était en écart considérable par rapport à l'estimation interne de trois cent mille dollars (300 000 \$), l'entreprise a accepté de réviser son prix au bordereau et le montant de sa soumission finale acceptée après négociation du prix est de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinq dollars (398 405 \$). Il est toutefois clairement établi dans les modalités du contrat que la limite de responsabilité financière est de trois cent mille dollars (300 000 \$) et qu'il s'agit d'une estimation du besoin pour un contrat de type à exécution sur demande. Cette négociation du prix est possible en vertu de l'article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (voir rapport de processus d'appel d'offres à l'annexe 1).

En vertu du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*, l'autorisation du dirigeant d'organisme est requise avant la conclusion d'un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public lorsqu'un seul entrepreneur a présenté une soumission conforme (RCTC a.39 al.2 [1^o]).

Le document intitulé *Rapport du processus d'appel d'offres* (annexe 1) est joint. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Barette Bernard Énerflamme Inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CX-2143 concernant l'octroi d'un contrat de travaux à exécution sur demande d'entretien, de réparation et d'amélioration de systèmes et thermopompes, laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- **Révision des tarifs prévus à l'article 4.1 du Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais**

L'Université adoptait, le 23 février 1993, son premier *Règlement relatif aux droits de*

scolarité et autres frais chargés aux étudiants. Ce règlement visait à fixer le montant des frais et des pénalités ainsi qu'à préciser les responsabilités respectives de l'Université, des étudiants et autres personnes à l'égard du paiement et des modalités de perception desdits frais. Ce règlement (annexe 1) est mis à jour de façon régulière.

Le *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais* prévoit à l'article 4.1 que ces tarifs seront révisés annuellement. Cette année, le montant des forfaitaires dérèglementés du 1^{er} cycle pour l'année 2022-2023 a été déterminé comme suit : montant du forfaitaire de l'année 2021-2022 auquel s'ajoute une indexation de 4 %. La même méthode a été appliquée pour les programmes du 2^e cycle assujettis à la dérèglementation, soit ceux qui ne font pas partie d'une formation orientée vers la recherche, conformément aux critères établis par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

En somme, il est proposé de modifier les tarifs ainsi :

Les montants forfaitaires facturés aux étudiants internationaux assujettis à la dérèglementation du MES sont établis en majorant le tarif établi par le MES de 10 %. Les montants forfaitaires facturés aux étudiants internationaux faisant l'objet d'une dérèglementation sont les suivants pour les trimestres d'automne 2022, d'hiver 2023 et d'été 2023 :

<i>Cycle</i>	<i>Type de famille</i>	<i>Forfaitaire</i>
1 ^{er}	Familles à pondération lourde	628,14 \$
1 ^{er}	Familles à pondération légère	552,47 \$
2 ^e	Toutes	545,25 \$

Ces tarifs seront révisés annuellement par le comité exécutif.

Les frais pour versement en retard sont de 25 \$.

Après discussion, il est proposé considérant que de nouvelles informations ont été reçues récemment, de présenter ce point au conseil d'administration du 26 avril 2022.

Madame Lise Legault quitte la séance (17 h 41).

9.- **Révision des allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1 de la Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement**

L'annexe 1 de la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement* a été adoptée dans sa version actuelle en avril 2020, résolution 433-CX-1996 (annexe 1).

Ladite politique prévoit à son article 12, que le comité exécutif approuve les allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1 de cette politique et les révisé minimalement, chaque deux (2) ans.

Or, l'échéance étant imminente, une évaluation de la situation a été effectuée et la direction de l'Université en est venue à la conclusion que les allocations et tarifs prévus à l'annexe 1 devraient être maintenus puisque les taux de remboursement proposés correspondent toujours aux conditions du marché.

Une membre questionne pour déterminer s'il faut attendre deux ans pour modifier les tarifs. Il est convenu que dans la politique il est inscrit : « que le comité exécutif révisé, minimalement, aux chaque deux (2) ans » que cela pourrait être fait avant le deux ans qui est mentionné.

Proposition amendement

Après discussion, un membre propose d'amender la résolution en ajoutant au 3^e attendu « corresponde autant que possible aux conditions du marché et respectent les comparables ». La demande d'amendement est appuyée à l'unanimité.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 455-CX-2144 concernant la révision des allocations et

tarifs indiqués à l'annexe 1 de la Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement, laquelle résolution est jointe en appendice.

10.- Modification du Protocole de l'Association des retraités de l'UOO (ARUQO)

À la suite de la rencontre en avril 2021 du conseil d'administration de l'ARUQO, une demande a été faite le 15 février 2022 à la direction de l'Université, afin que cette dernière verse annuellement la somme de cinq cents dollars (500 \$) à l'ARUQO et de modifier, en conséquence, l'alinéa 5.1 du Protocole d'entente.

De plus, certaines concordances ont été apportées au protocole.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CX-2145 concernant les modifications du Protocole de l'Association de l'UQO (ARUQO), laquelle résolution est jointe en appendice.

11.- Engagement d'une ou d'un secrétaire et agente ou agent de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire au campus de Gatineau

À la suite de la vacance du poste d'une ou d'un secrétaire de direction et agente ou agent de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection, composé de M. Pierre Tessier, registraire, de M^{me} Geneviève Béland, chargée de gestion au Bureau du registraire et de M^{me} Roselyne Daoust, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu quatre-vingt-cinq (85) candidatures et en a retenu trois (3) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de M^{me} Hafida Saadallah à titre de secrétaire de direction et agente de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CX-2146 concernant l'engagement d'une ou d'un secrétaire et agente ou agent de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire au campus de Gatineau, laquelle résolution est jointe en appendice.

12.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau

À la suite de la vacance du poste d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection, composé de M^{me} Lise Legault, directrice du Service des finances et de M^{me} Stéphanie Sanche, coordonnatrice à la gestion financière au Service des finances, a reçu deux (2) candidatures et en a retenu une (1) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de M^{me} Jocelyne Andrée Kouakou à titre d'agente de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CX-2147 concernant l'engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau, laquelle résolution est jointe en appendice.

13.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau

À la suite de la vacance du poste d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à

la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection, composé de M^{me} Lise Legault, directrice du Service des finances, de M^{me} Stéphanie Sanche, coordonnatrice à la gestion financière au Service des finances et de M^{me} Roselyne Daoust, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu quatorze (14) candidatures et en a retenu deux (2) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de M^{me} Pascale Charette à titre d'agente de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CX-2148 concernant l'engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances au campus de Gatineau, laquelle résolution est jointe en appendice.

14.- Engagement d'une ou d'un secrétaire de direction au Département des sciences administratives au campus de Gatineau

À la suite de la vacance du poste d'une ou d'un secrétaire de direction au Département des sciences administratives au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection, composé de M. Juan Salazar, directeur du Département des sciences administratives, de M. Djerry Charli Tandja Mbianda, professeur au Département des sciences administratives, et de M^{me} Carolle Moynour, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu trois (3) candidatures et en a retenu deux (2) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de M^{me} Housseina Kalif Aden à titre de secrétaire de direction au Département des sciences administratives au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CX-2149 concernant l'engagement d'une ou d'un secrétaire de direction au Département des sciences administratives au campus de Gatineau, laquelle résolution est jointe en appendice.

15.- Engagement d'une ou d'un auxiliaire d'enseignement (superviseure ou superviseur clinique) au Département des sciences infirmières au campus de Saint-Jérôme

À la suite de la création (résolution : 437-CA-6708) du poste d'une ou d'un auxiliaire d'enseignement (superviseure ou superviseur clinique) au Département des sciences infirmières au campus de Saint-Jérôme, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection, composé de M. Sylvain Lemay, directeur du Département des sciences infirmières, de M^{me} Lucie Lemelin, professeure au Département des sciences infirmières, et de M^{me} Roselyne Daoust, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu deux (2) candidatures et en a retenu une (1) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de M^{me} Maude Desrochers à titre d'auxiliaire d'enseignement (superviseure clinique) au Département des sciences infirmières au campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CX-2150 concernant l'engagement d'un ou d'une auxiliaire d'enseignement (superviseure ou superviseur clinique) au Département des sciences infirmières au campus de Saint-Jérôme, laquelle résolution est jointe en appendice.

16.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information au campus de Gatineau

À la suite de la vacance du poste d'une technicienne ou d'un technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection, composé de M. Éric Tremblay, directeur du Service des technologies de l'information et de M. François Lalonde, chargé de projet informatique et technologique au Service des technologies de l'information, a reçu vingt-sept (27) candidatures et en a retenu une (1) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de M. Patrick Lafontaine à titre de technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CX-2151 concernant l'engagement d'une agente de soutien administratif à la gestion des études au Département des sciences infirmières au campus de Gatineau, laquelle résolution est jointe en appendice.

17.- Engagement d'une ou d'un responsable de laboratoire au Département d'informatique et d'ingénierie au campus de Gatineau

À la suite de la vacance du poste d'une ou d'un responsable de laboratoire au Département d'informatique et d'ingénierie au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection, composé de M^{me} Nadia Baaziz, directrice du Département d'informatique et d'ingénierie, de M. Ahmed Lakhssassi, directeur du Module de l'ingénierie et de M^{me} Carolle Moyneur, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu trois (3) candidatures et en a retenu deux (2) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de M. Abdallah Ali à titre de responsable de laboratoire au Département d'informatique et d'ingénierie au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CX-2152 concernant l'engagement d'une ou d'un responsable de laboratoire au Département d'informatique et d'ingénierie au campus de Gatineau, laquelle résolution est jointe en appendice.

18.- Engagement d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau

À la suite de la vacance du poste d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection, composé de M^{me} Maryse Laflamme, directrice du Service de la bibliothèque, de M^{me} Carmen Rousseau, bibliothécaire au Service de la bibliothèque et de M^{me} Roselyne Daoust, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu cinquante (50) candidatures et en a retenu une (1) pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de M^{me} Euphrasie Ndiokubwayo à titre de technicienne en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 454-CX-2153 concernant l'engagement d'une technicienne ou d'un technicien en documentation au Service de la bibliothèque au campus de Gatineau, laquelle résolution est jointe en appendice.

19.- Période d'information et de questions

Le président demande aux membres s'ils sont d'accord pour implanter l'ordre du jour de consentement au comité exécutif. Cet ordre du jour comprendrait les engagements des employés. Les membres étant d'accord, le prochain comité exécutif aura un ordre du jour de consentement.

20.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 6 juin 2022 à 16 h 30.

21.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h 15.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale